

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES
DE L'UQTR
Jeudi 31 mars 2022
13h
Plateforme ZOOM**

PRÉSENCES : 64 professeur.e.s ont participé à l'assemblée générale.
121 professeur.e.s se sont prévalu.e.s de leur droit de vote en ligne.

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG-31-03-22-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2021
5. Élections de membres à la Commission des études
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats des élections
8. Clôture de l'assemblée

AG-31-03-22-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur.e.s.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une assemblée générale des professeur.e.s qui sera suivie d'une assemblée générale du Syndicat.

Le président explique que la première assemblée s'adresse à l'ensemble des professeur.e.s (455 professeur.e.s) tandis que la deuxième concerne seulement les professeur.e.s qui sont membres du Syndicat (447 professeur.e.s ont signé leur carte de membre).

AG-31-03-22-02 Vérification du quorum

Le président confirme l'atteinte du quorum prévu aux Statuts (art. 12.4), soit 10 % du corps professoral (46 professeur.e.s), et déclare l'assemblée ouverte.

Le président explique qu'en respect de nos Statuts (art. 12.1.d), la secrétaire du Syndicat assume la présidence de l'assemblée.

AG-31-03-22-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.e.s;
- CONSIDÉRANT que les membres ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des Statuts du Syndicat ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.e.s du 31 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-31-03-22-04 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2021

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.e.s sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.e.s qui a eu lieu le 30 septembre 2021.

Elle s'informe de la conformité du procès-verbal.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.e.s du 30 septembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT que les professeur.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des professeur.e.s sur la conformité du projet ;

Sur proposition du professeur Denis Leroux, du Département des sciences de l'environnement, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale des professeur.e.s du 30 septembre 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-31-03-22-05 Élections de membres à la Commission des études

La présidence d'assemblée indique que les mandats des professeur.e.s Michel Cyr, du Département de biologie médicale, et de Sylvie Hamel, du Département de psychoéducation, arriveront à échéance le 27 septembre prochain. Étant à leur 2^e mandat, ces professeur.e.s ne peuvent solliciter un renouvellement de mandat.

La présidence d'assemblée tient à remercier les professeur.e.s Cyr et Hamel pour leur travail à la commission des études. Elle souligne aussi la contribution des

membres actuels, soit les professeur.e.s Danica Brousseau, Hervé Guay, France Lafleur, Naji Abdelhadi et Adam W. Skorek.

La procédure pour la désignation des professeur.e.s à la commission des études est notamment intégré à la convention collective à l'article 4. *Représentation des professeurs*. La présidence d'assemblée souligne que les deux postes à pourvoir à la commission des études sont réservés à des professeur.e.s n'occupant pas une fonction de direction d'enseignement ou de recherche, puisque trois professeur.e.s actuellement membre de la commission occupent une telle fonction.

La présidence d'assemblée présente les candidatures reçues :

Secteur 5

Départements de biologie médicale, de chimie, biochimie et physique, des sciences de l'environnement

Professeur Andrea Bertolo, Département des sciences de l'environnement

Secteur 6

Départements de psychoéducation, de psychologie

Professeur Frédéric Langlois, Département de psychologie

En respect de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la présidence d'assemblée explique que l'assemblée doit procéder à l'élection d'un comité de validation des scrutins. Ce comité est composé d'une présidence et de deux scrutateurs et scrutatrices.

Rôle de la présidence d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

- Être présent.e à la fin de la période de scrutin :
 - Mardi 5 avril 2022 à 17 h
 - Plateforme Zoom
- Valider le déroulement du scrutin
- Constater les résultats
- Informer l'ensemble des professeur.e.s des résultats

Les professeur.e.s désirant être membre de ce comité ne doivent pas être candidat.e pour aucun des postes en élection à cette assemblée générale ou à l'assemblée générale du Syndicat qui suit.

CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;
CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un comité de validation comprenant une présidence et deux scrutateurs et scrutatrices pour la désignation des membres à la commission des études ;

Sur proposition du professeur Alain Goupil, du Département de mathématique et d'informatique, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu de désigner la professeure Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, à titre de présidence du comité de validation et de désigner les professeurs Adam W. Skorek, du Département de génie électrique et

génie informatique, et François Labelle, du Département de management, à titre de scrutateurs.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG-31-03-22-07 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 5 avril 2022 à compter de 17h.

CONSIDÉRANT	la Convention collective 2018-2022 ;
CONSIDÉRANT	les Statuts du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin</i> ;
CONSIDÉRANT	la période de scrutin électronique du 31 mars 2022 à 17 h jusqu'au mardi 5 avril 2022 à 17 h ;
CONSIDÉRANT	le dévoilement des résultats du vote le 5 avril 2022 à 17 h ;

Sur proposition du professeur Alain Goupil, du Département de mathématique et d'informatique, appuyée par le professeur Denis Leroux, du Département des sciences de l'environnement, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale des professeur.e.s du 31 mars 2022 jusqu'au 5 avril 2022 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale des professeur.e.s de l'UQTR à 13h17.

AG-31-03-22-08 Résultats des élections

Le mardi 5 avril 2021 à 17h, les membres du comité de validation, la professeure Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, à titre de présidente, et les professeurs Adam W. Skorek, du Département de génie électrique et génie informatique, et François Labelle, du Département de management, à titre de scrutateurs, ont procédé à la constatation des résultats et annoncent que 121 professeur.e.s se sont prévalu.e.s de leur droit de vote pour l'élection des professeurs à la commission des études de l'UQTR.

Secteur 5

Professeur Andrea Bertolo, Département des sciences de l'environnement

Pour : 91 % (106) - élu

Contre : 1% (1)

Abstention : 9% (10)

Secteur 6

Professeur Frédéric Langlois, Département de psychologie

Pour : 86% (100) - élu

Contre : 3% (3)

Abstention : 11% (13)

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

- f. Le quorum pour les élections relevant de l'assemblée générale des professeur.e.s est de 25 % des professeur.e.s de l'UQTR.

Le taux de participation est de 27 %.

AG-31-03-22-09 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 5 avril 2022 à 17h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée

Secrétaire

Lyne Cloutier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires